

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 16 octobre 2019

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Catherine BOUTIN, Monsieur Étienne VITRÉ, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Claudie PILLET, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Madame Françoise VINCENT, Monsieur Philippe LACAN, Madame Véronique DUVAL, Madame Chrystèle BOURGEGIS-AUGER, Monsieur Younes BIAR.
Secrétaire de séance : Madame Claudie PILLET.
Étaient absents et représentés : Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER, Madame Claudette ROUCHER qui a donné pouvoir à Monsieur Raymond GABET, Madame Elena JIMENEZ-CONTRERAS qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Stéphanie GIRAUDEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Younes BIAR., Monsieur Sylvain RANCIEN qui a donné pouvoir à Monsieur Gérard FABRE.
Étaient absents non excusés : Madame Florence GOUET, Monsieur Cyril GUILLET.
Étaient également présents : Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe.
Convocation envoyée le : 10 octobre 2019 - Affichage en Mairie le : 10 octobre 2019

2019.01.20 - DECISIONS DU MAIRE : délibération adoptée à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2019-83 : renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
02/08/2019	Me GIRAUDET MARANS	Monsieur Pierre CLEMENCEAU et Marie-Christine TRARIEUX SURGÈRES	2 rue des Martyrs de la Résistance	AE n° 380 pour 14 a 08 ca
05/08/2019	Me CHAVIGNIER LA ROCHELLE	Monsieur et Madame Mickaël LEON SAINT-CRÉPIN	51 rue Audry de Puyravault	AE n° 349 pour 85 ca
05/08/2019	Me ROME SURGÈRES	Consorts POUILLOUX SURGÈRES	6 rue Navarin	AB n° 445 pour 69 ca
09/08/2019	Me BORDE SURGÈRES	S.C.I. J.T.P. SURGÈRES	Rue Gambetta et rue du Minage	AB n° 330, n° 562, n° 652, n° 320 pour 3 a 76 ca
09/08/2019	Me BORDE SURGÈRES	S.C.I. J.T.P. SURGÈRES	4 rue du Minage	AB n° 310 pour 57 ca

26/08/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Madame Mélanie PICOT SURGÈRES	1 rue de l'Est	AB n° 773 pour 1 a 44 ca
------------	-------------------------	-------------------------------	----------------	--------------------------

DM n° 2019-107 : renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
09/09/2019	Me FLEURIMON FERRIÈRES	Madame Réjane MICHAUD ST PIERRE D'OLÉRON	100 rue Audry de Puyravault	AB n° 350 pour 1 a 60 ca
09/09/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Monsieur Zoubir MALOU PARIS	4 rue Bernard Palissy	AE n° 318 pour 1 a 24 ca
19/09/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Monsieur Samuel EL GUEDJ et Madame Ginette LARTIGAUD SURGÈRES	27 rue Raimond Péraud	AN n° 351 pour 16 a 64 ca
23/09/2019	Me BORDE SURGÈRES	Consorts HUORT SURGÈRES	52 rue du Faubourg Saint-Gilles	AB n° 126 pour 5 a 26 ca

3. Domaine et Patrimoine

3.2 Aliénations

3.2.2 Biens immobiliers

DM n° 2019-84 : vente d'un engin benne « SAMBRON » à la société Saint Mard Motoculture pour un montant de 335 €.

3.3 Locations

3.3.1 En qualité de bailleur

DM n° 2019-86 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour le Comité des Fêtes de Surgères le mardi entre 19h30 et 22h30. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-87 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'école Jean Jaurès, le lundi entre 09h00 et 10h30 et le jeudi de 14h00 à 16h00. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-88 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'association Et Vie Danse le mercredi de 9h45 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30, le vendredi de 17h30 à 22h30 et le samedi de 09h00 à 14h00. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-89 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'association Gymnastique Vallée de la Gères le lundi et le vendredi de 15h00 à 16h00. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-90 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'association Les Filles de l'Orient le mercredi de 17h00 à 20h30, le jeudi de 20h30 à 22h00 et le samedi de 15h00 à 20h00. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-91 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'Office des Aînés de Surgères le lundi de 16h00 à 18h00, le vendredi de 13h30 à 14h30 puis de 16h00 à 17h00. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-92 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'association du Relais des Assistantes Maternelles « Grains de soleil » à Surgères 1 jeudi par mois de 09h00 à 12h00 selon le calendrier défini. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-93 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'association Siel Bleu le mardi de 10h00 à 12h00 puis de 18h00 à 19h30, le jeudi de 16h30 à 17h30 et le vendredi de 10h00 à 12h00. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-94 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'association Surgères Accueille le lundi de 10h30 à 11h30 puis de 18h00 à 20h00. L'occupation de l'équipement sportif est consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-95 : convention de mise à disposition de la salle Gambetta pour l'association YOGA 17 le jeudi de 18h00 à 20h15. L'occupation de l'équipement sportif est consentie moyennant un tarif de 10,20 € de l'heure, conformément à la délibération du 19 juin 2019. Le paiement s'effectuera par trimestre au vu d'un titre de recette émis par le service financier de la commune.

3.6.6 Autres actes de gestion du domaine privé.

DM n° 2019-104 : signature d'un acte d'engagement avec la société MCM à Surgères pour le remplacement des pierres défectueuses sur le mur de la perception pour un montant de 6 193,70 € HT.

8. Domaine et compétences par thème

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2019-96 : signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école Jean Jaurès au centre de loisirs de Surgères « Les Jolis Mômes » du 19 août 2019 au 3 juillet 2020 ; les mercredis des semaines scolaires et du lundi au vendredi lors des vacances scolaires. Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.

DM n° 2019-97 : signature d'une convention de prestations de service dans le cadre des temps périscolaires (pauses méridiennes) pour l'année scolaire 2019-2020 :

- avec l'association « SCS Handball » pour une prestation d'activité découverte du Handball et sports collectifs du 16 septembre au 20 décembre 2019 et du 9 mars 2020 au 3 juillet 2020 ; les mardis et vendredis de 12h00 à 14h00 pour un montant de 20 € net / heure,
- avec l'association « SCS Tennis » pour une prestation d'activité découverte du tennis du 16 septembre au 20 décembre 2019 et du 9 mars 2020 au 3 juillet 2020 ; les mardis et vendredis de 12h00 à 14h00 pour un montant de 20 € net / heure.

DM n° 2019-99 : convention de mise à disposition des locaux des écoles Jules Ferry et Jean Jaurès à l'association « Echiquiers Surgériens » :

- De signer une convention tri partite avec l'association « Echiquiers Surgériens » et les directeurs des écoles :
 - Jules Ferry pour l'occupation de la salle des Arts visuels du 4 octobre 2019 au 3 juillet 2020 inclus ; les vendredis pour des ateliers enfants de 16h45 à 17h45,
 - Jean Jaurès pour l'occupation de la salle informatique du 1^{er} octobre 2019 au 30 juin 2020 inclus ; les mardis pour des ateliers enfants de 16h45 à 17h45.
- Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.

DM n°2019-102 : signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école Pierre de Ronsard à l'association Et Vie Danse du 16 septembre 2019 au 29 juin 2020 inclus ; les lundis pour les ateliers enfants, ados et adultes de 17h30 à 21h30. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

8.9 – Culture

DM n° 2019-98 : signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association « Surgères en scène » à l'occasion du Surgères Brass Festival qui se déroulera du 18 au 20 juillet 2019 pour le versement d'une subvention de 30 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

DM n° 2019-100 : signature d'un contrat avec Blandine CLEMOT pour une lecture publique « Le Maire qui aimait les arbres » le 11 octobre 2019 à la Médiathèque pour un montant de 360 € (plus les frais de déplacement).

DM n° 2019-105 : signature d'un contrat avec Béatrice LIBERT pour 5 rencontres de poésie et 2 ateliers d'écriture du 28 au 30 novembre 2019 pour un montant de 750 € (plus les frais de déplacement, les repas et les nuits d'hôtel).

9. Autres domaines de compétences

9.1.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2019-85 : signature d'une convention avec le Comité de Charente-Maritime de la Ligue Nationale contre le cancer pour la création de deux espaces sans-tabac. Les deux espaces désignés sont l'aire de jeux pour enfant ainsi que le city stade. Des panneaux de signalisation seront installés aux abords de ces espaces.

DM n° 2019-101 : acceptation de l'indemnisation proposée par GROUPAMA dans le cadre de l'assurance « Dommages aux biens » pour un montant de 985 € en premier versement puis 1000 € correspondant à la franchise remboursée pour le remplacement d'un lampadaire place Brassens accidenté le 9 février 2018.

DM n° 2019-106 : acceptation de l'indemnisation proposée par la SMACL, dans le cadre de l'assurance « Flotte automobile » pour un montant de 3 212,26 €, pour les réparations d'un véhicule communal accidenté le 28 juin 2019.

2019.01.21 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.01.22 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD 2018 – RAPPORT INFORMATIF : le conseil municipal a pris acte de la présentation du document.

2019.01.23 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil municipal ont approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de Communes (CdC) Aunis Sud afin d'y intégrer les communes nouvelles et de faire de la compétence « eau » une compétence obligatoire.

2019.03.29 - DESIGNATION DES PERSONNES PROPOSEES POUR SIEGER A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a créé la Commission de contrôle de la Délégation de Service Public de la Ville. Cette commission a pour mission d'examiner le Rapport Annuel d'Activité (RAD) et, plus particulièrement, les comptes détaillés des opérations de tout établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, lié à la commune de Surgères par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques.

Cette commission se compose des personnes suivantes :

Membre désigné	Fonction
Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU	Adjoint au Maire
Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÜN	Adjointe au Maire
Monsieur Raymond GABET	Conseiller Municipal
Monsieur Daniel TARDET	Conseiller Municipal
Monsieur Sylvain RANCIEN	Conseiller Municipal
Madame Nadine GIRARD	Conseillère Municipale
Monsieur Gérard FABRE	Conseiller Municipal
Madame Claudie PILLET	Conseillère Municipale
Madame Maryline VILLENEAU	Conseillère Municipale
Madame Florence GOUET	Conseillère Municipale
Madame Véronique DUVAL	Conseillère Municipale
Monsieur Cyril GUILLET	Conseiller Municipal

Fera également partie de la commission, avec voix délibérative, un représentant des organismes ayant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession concernée.

2019.03.30 – REVALORISATION DE LA SURTAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT POUR 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de maintenir la surtaxe communale appliquée à la redevance d'assainissement collectif comme suit :

SURTAXE COMMUNALE applicable au 1 ^{er} janvier 2020	Montant :
Abonnement (part fixe)	23,50 €
Au m ³ (part proportionnelle)	0,475 €

2019.03.31 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE SURGERES – FIXATION DES TARIFS 2020 :
délibération adoptée à l'unanimité.

Les élus ont décidé de maintenir la surtaxe communale d'assainissement non collectif comme suit :

SURTAXE COMMUNALE applicable au 1^{er} janvier 2020	2020
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES	1,00 €
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES	1,00 €

2019.03.32 - DESSERTE EN GAZ NATUREL DU LOTISSEMENT COMMUNAL LE PEROT - CONVENTION PASSEE AVEC GRDF : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec GRDF pour desservir en gaz les futurs lots du lotissement communal dénommé « Le Pérot » au niveau des parcelles ZN n° 55 et ZN n° 56 sises au lieu-dit « Le Pérot ».

2019.03.33 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT DE LA MAUVINERIE : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.05.08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour faire suite à une procédure de recrutement, dans l'optique d'un départ prévu d'un agent titulaire faisant valoir ses droits à retraite, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste dans le grade d'attaché principal à partir du 1^{er} décembre 2019.

2019.09.03 – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE ZERO DECHET : délibération adoptée à l'unanimité.

La Ville de Surgères s'engage dans la démarche zéro déchets.

Cette démarche vise à réduire notre production de déchets tout en économisant les ressources naturelles de notre planète, à apprendre à vivre plus sobrement afin de sortir du cercle du consommer, gaspiller, jeter, produire plus de déchets.

La ville de Surgères n'a pas les compétences en termes de collecte et de traitement des déchets. Toutefois, elle souhaite encourager le changement et les nouveaux modes de consommation, en travaillant main dans la main avec toutes les parties prenantes de la commune, et en adoptant elle-même un comportement exemplaire dans tous ses services. L'implication, la mobilisation de tous, citoyens, commerces, pouvoirs publics, entreprises, associations et établissements scolaires, constituent le premier chantier de la démarche pour enclencher une dynamique de changement.

Pour ce faire, la ville de Surgères s'engagera à relayer, diffuser et porter des actions, afin de rendre visible les projets réalisés et à réaliser sur les trois thèmes suivants :

1. Réduire et refuser ce qui n'est pas nécessaire: réduire les emballages, les produits jetables, lutter contre le gaspillage alimentaire, etc
2. Réutiliser et réparer ce qui peut avoir une seconde vie : favoriser la vente d'occasion, l'activité de réparation, lutter contre l'obsolescence programmée,
3. Recycler et composter plutôt que d'éliminer : donner la priorité au recyclage matière et au retour au sol de la matière organique.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h20.

Surgères, le 23 octobre 2019
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER.



